SOMMAIRE. — I. Le IVe Congrès international des Architectes. — II. Embellissement de Bruxelles. — III. Sociétés correspondantes. — IV. Société Centrale d'Architecture de Belgique. — V. Exposition universelle de Bruxelles 1897. — VI. Concours. — VII. Nécrologie.

Le IVe Congrès international des Architectes

(SUITE ET FIN)

Nous clôturons la revue des Revues étrangères qui se sont occupées du Congrès international des mois d'août et septembre dernier par un article de notre excellent confrère et ami, Charles Lucas, publié dans la livraison du 30 octobre de la *Construction moderne,* relatant l'excursion des congressistes à Anvers, le mercredi 1er septembre :

Partis à sept heures trois quarts par un train spécial de Bruxelles, les congressistes, parmi lesquels comme toujours beaucoup de dames, ont été reçus une heure après, à leur arrivée à Anvers, par M. Bilmeyer, président de la Société des Architectes anversois, auquel s'étaient joints MM. Henri Blomme, Devooght, Eug. Geefs, Hertogs, Sémard, Thielens et Van Dyck, membres de cette Société.

Après quelques minutes employées à considérer les fort ingénieuses constructions métalliques de la Nouvelle Gare, constructions qui méritent une étude spéciale, commença une promenade de deux heures dans Anvers à travers la place de Meir, la Bourse de Commerce, la Cathédrale, le Musée Plantin et l'Hôtel de Ville.

Place de Meir, arrêt devant la Maison de Rubens bâtie en 1611 sur les plans de l'illustre peintre; devant le Palais du Roi, élevé en 1755 pour un bourgmestre d'Anvers sur les plans de Van Baurscheidt, et devant quelques autres maisons de la fin du dernier siècle.

La Bourse de Commerce d'Anvers, plusieurs fois incendiée, a été restaurée et presque complètement rebâtie, il y a vingt-cinq ans, sous la direction de Jos. Schadde, mais à l'emplacement et dans le style de l'ancienne Bourse édifiée par Dominique van Waghemakere et peu après déjà restaurée par Paul Luydinck, dans le cours du XVIe siècle. Il faut remarquer, dans ce monument, la belle salle centrale, de grandes dimensions, entourée de galeries à deux étages et couverte d'une toiture vitrée. Ingénieuse leçon de choses : les huit fermes métalliques portant cette toiture, sont décorées de motifs empruntés à des plantes exotiques, café, thé, vanille, poivre, etc., dont l'importation fut si longtemps une grande source de prospérité pour le commerce anversois.

Après la Bourse, la Cathédrale vit découvrir l'admirable Descente de Croix de son transept méridional, ce chef-d'œuvre des œuvres religieuses de Rubens, ainsi que l'Elévation de la Croix qui lui fait pendant dans le transept septentrional, et l'Assomption de la Vierge, du même maître, qui décore le maître-autel. Mais trop peu de temps put être donné à la visite de cette église, aux stalles du chœur, à la Chaire du XVIIe siècle de Van der Voort, et les congressistes regrettèrent de ne pouvoir faire l'ascension de la haute tour septentrionale, commencée par Pierre Appelmans vers 1430 et terminée au siècle suivant par Dominique van Waghemakere. Ils admirèrent, en revanche, le dôme aérien de fer forgé dont Quentin Metsys — un forgeron, dit la légende, devenu peintre par amour — surmonta le puits placé presque au pied de cette tour.

Quant au Musée Plantin, ancienne demeure, restée telle quelle, de la célèbre dynastie de maîtres imprimeurs des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, son conservateur M. Max Rooses en fit voir tout le matériel d'imprimerie, le mobilier et les portraits, dont plusieurs de Rubens, tout cet ensemble enfin qui constitue la plus complète évocation, qui se puisse admirer de nos jours, d'une riche habitation bourgeoise, à la fois industrielle et familliale du temps passé.

* * *

A l'Hôtel de Ville, construit au milieu du XVIe siècle par Cornelis de Vriendt, dit Floris, restauré peu après par Paul Luydinck et aménagé de nos jours par l'architecte Dens, M. le bourgmestre Jean Van Ryswyck, assisté des échevins, MM. Van den Nest et Van Kuyck, et du conseiller communal M. le comte Legrelle, fit lui-même les honneurs de cet édifice aux visiteurs et leur adressa des souhaits de bienvenue auxquels répondit M. Dumortier, président du Congrès.

Mais après une rapide visite au grand escalier, du cabinet du bourgmestre, orné d'une splendide cheminée sculptée datant de la Renaissance, de la grande salle dite Salle Leys, à cause des peintures de ce maître qui la décorent, les congressistes tinrent, sous la présidence de M. Bilmeyer, séance dans la Salle du Conseil communal où ils entendirent une conférence de M. Ch. Lucas, secrétaire et délégué de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes, sur cette institution et les moyens d'en généraliser les effets.

Les conclusions de cette étude, qui furent votées à l'unanimité, peuvent se résumer ainsi : 1° Création, dans chaque capitale d'Etat, d'un bureau où se réunirait le Comité de l'Association et où seraient reçues les consultations demandées à un Conseil judiciaire spécial; 2° Centralisation, par ce Comité, des cotisations des adhérents; 3° Délivrance, par ce Comité, de Consultations techniques, de Consultations juridiques, et de Subsides judiciaires; 4° Publication, par ce Comité, d'Annuaires, de Bulletins, de Tableaux et de Documents juridiques; 5° Conférences et Communications, dans les réunions générales d'architectes, sur l'état des Caisses de défenses déjà créées et sur leur fonctionnement.

M. Lucas, fit, en terminant, hommage à la Société centrale d'architecture de Belgique et à la Société des architectes anversois de médailles d'argent de la Caisse de défense, fondée depuis 1884 à Paris, ce qui amena, après quelques paroles de M. G. Harmand, avocat à Paris, M. Bilmeyer à remercier M. Lucas de sa conférence et du don fait par lui au nom de l'Association qui l'avait délégué.

* * *

Après la séance, les congressistes coururent vite sur le port, au pied du Steen, l'ancien château fort des comtes d'Anvers, récemment restauré par les soins de la Ville et converti, comme la porte de Hal à Bruxelles, en un Musée d'Antiquités; là, ils s'embarquèrent à bord du steamer l'*Emeraude*, mis à leur disposition par le Gouvernement, pour une charmante promenade au large sur l'Escaut, d'où ils purent voir se dérouler complètement le panorama si pittoresque de la Ville.

De plus, un pique-nique de sandwichs variés et arrosés de bière et de champagne, vint fort à point les reposer et leur rendre des forces après la promenade et la conférence du matin et avant une nouvelle promenade, cette fois, en voiture, sur la terrasse Nord de l'Escaut, au bord des anciens et des nouveaux bassins, voir même sur les tracés des nouveaux bassins encore projetés par la Ville.

M. l'ingénieur en chef Gust. Royers accompagnait les congressistes dans cette double promenade sur l'eau et sur les quais et, avec une bonne grâce parfaite, répondait à leurs questions et leur signalait particulièrement les dates de création et de développement du puissant outillage maritime et commercial d'Anvers.

Une réflexion assez naturelle vint même, pendant cette promenade, à l'esprit de nombreux Français. Borgerhout, ancien faubourg et aujourd'hui commune distincte de la grande agglomération anversoire, a élevé, il y a quelques années, une statue à Lazare Carnot qui, en 1814, défendit les habitations de Borgerhout contre Napoléon Ier qui voulait les raser en vue de faciliter la défense d'Anvers et contre les Anglais qui assiégeaient cette ville; mais les Anversois n'ont pas élevé de statue à ce même Napoléon qui, n'étant encore que premier consul, ordonna en 1803 la création d'un port d'échange et d'un bassin à flot avec écluse à la suite de ce port, ainsi que l'aménagement de dix-huit cents mètres de quai le long de l'Escaut, port, bassin et quais qui rendirent à Anvers une fortune qui lui était inconnue depuis un siècle et demi, depuis le traité de Münster.

Embellissements de Bruxelles

La municipalité de Paris a décidé d'accorder des primes aux auteurs des plus belles maisons à construire prochainement le long d'une rue nouvelle.

Cette « innovation » est très discutée par nos voisins, qu'elle a surpris un peu. On la considère surtout comme une prime à la vanité bourgeoise des plus riches propriétaires, qui, leur ostentation satisfaite, se hâteront d'en tirer parti pour augmenter le prix de leurs loyers. Si l'on voulait primer quelque chose, il aurait fallu, dit-on, que ce fût la maison la plus logeable, la plus confortable et la plus hygiénique, celle qui réalisât le type rêvé de la « maison ouvrière ».

Ces objections, qui ne sont pas sans valeur, ne prouvent rien cependant contre la portée esthétique de l'idée. Celle-ci produira, espérons-le, d'aussi bons résultats que ceux qu'elle a produits à Bruxelles en maintes circonstances. Elle montre en tout cas une préoccupation générale, vraiment louable, de réagir contre la sécheresse de nos cités modernes, devenues, grâce à la cherté des terrains et à la dèche des municipalités, de plus en plus inhabitables, privées d'air, de lumière et de verdure, et pareilles à d'immenses casernes.

A Bruxelles, ce n'est pas d'aujourd'hui que cette préoccupation hante les esprits. Naturellement, on s'y est pris trop tard. Et alors, faute de pouvoir embellir largement, en y faisant de grandes choses, on s'est mis à l'embellir minutieuse-

ment, ingénieusement, avec des colifichets, comme une vieille coquette.

Je ne sais si le projet qu'on a lancé récemment — et qu'on annonce comme sérieux — d'un « boulevard aérien » — sorte d'énorme pont métallique aboutissant à un ascenseur — serait de nature à embellir beaucoup notre aimable capitale. J'en doute. Son utilité même me semble contestable. Les moyens de communication entre le haut et le bas de la ville sont, à l'heure qu'il est, assez nombreux; celui-là y ajouterait peu d'agrément pour les promeneurs, peu de facilité pour les gens pressés, et causerait peut-être au commerce un tort sensible. Le seul attrait, celui de la curiosité, serait vite épuisé.

On a parlé d'un viaduc semblable — quoique beaucoup plus court — avec ascenseur, existant à Stockholm (et non à l'exposition de cette ville, comme on l'a dit par erreur). Mais là, l'utilité est flagrante. Les deux parties de la ville de Stockholm que relie cet ascenceur ne pouvaient être reliées autrement, étant séparées l'une de l'autre, brusquement, par une sorte de pente raide, presque à pic — un rocher, puis tout à coup un précipice — et non par une pente douce comme celle le long de laquelle s'étagent les rues de Bruxelles. Ce qui ne serait ici que simple jeu, est une nécessité là-bas. Les conditions sont donc très différentes.

A-t-on songé au singulier effet que produirait ce pont suspendu au-dessus de nos rues, de la place des Palais au boulevard Anspach? Et Dieu sait ce que, dans l'avenir, une fois la chose admise, il nous réserverait! Car rien n'empêcherait qu'on en augmentât encore le trajet. S'arrêter en si bon chemin serait une folie... Un abonné du *Soir* demande que le boulevard aérien ait son point de départ, non à la place des Palais, mais à la place Poelaert, dans l'axe de l'avenue Louise, qu'il prolongerait en ligne droite — et *de niveau* — jusqu'au parc public de Koekelberg, reliant ainsi la ville haute, les faubourgs d'Ixelles et de Saint-Gilles, au boulevard Léopold II et aux futures installations maritimes, par dessus le boulevard Anspach, le Nouveau Marché aux Grains et le chemin de ceinture, et aboutissant au milieu d'une promenade trop délaissée, qui deviendrait ainsi une succursale du Bois de la Cambre!...

Au moins, voilà une idée pratique, et dont la réalisation aurait sa raison d'être.

« Dans la suite, ajoute notre abonné, un embranchement pourrait se faire, partant de Molenbeek et aboutissant à l'impasse du Parc, dans l'axe de la rue de la Loi. »

Hélas! Et pourquoi pas d'autres embranchements encore?... Voyez-vous Bruxelles recouverte de cette toile d'araignée? Quel rêve!...

(A suivre.) *(Le Soir.)*

Sociétés correspondantes

—

L'Institut royal des Architectes britanniques a fêté, le 2 décembre dernier, le LX^e^ anniversaire de l' « act » sur lequel est basée sa constitution.

La Société Centrale d'Architecture a saisi cette occasion pour présenter ses chaleureuses félicitations à cette Institution, la plus importante Société d'Architecture du monde entier.

* * *

La Société Centrale des Architectes français, dans sa séance du 19 décembre dernier, a procédé au renouvellement de son Bureau.

Ces élections générales ont donné le résultat suivant :

Président : M. Alfred Normand, membre de l'Institut.

Vice-présidents résidents : MM. Lucien Etienne et Ed. Duchâtelet.

Vice-président provincial : M. Aug. Beignet, d'Angers.

Secrétaire principal : M. L.-C. Boileau.

Secrétaire adjoint : M. J.-M. Poupinel.

Secrétaire-rédacteur : M. L. George.

Archiviste : M. Frantz Jourdain.

Trésorier : M. Ch. Bartaumieux.

Censeurs : MM. Lalanne, Heret, Ed. Corroyer, membre de l'Institut.

Membres parisiens du Conseil : MM. G. Raulin, Paul Wallon, Louis Bonnier, Achille Hermant, Charles Garnier, membre de l'Institut, Maurice Brincourt, Maurice Yvon, Fr. Roux.

Membres provinciaux du Conseil : MM. Ernest Paugoy, de Marseille; Louis Gillet, de Châlon-sur-Marne; A. Bellemain, de Lyon; Loquet, de la Roche-sur-Yon.

Les élections des membres du Conseil à nommer par les Sections, se feront le jeudi 6 janvier 1898.

* * *

Le banquet annuel de la **Sociétés des Architectes anversois** a eu lieu samedi dernier 11 décembre.

Une trentaine de convives se trouvaient réunis à 6 heures dans la grande salle du premier étage du restaurant *Au Rocher de Cancale*.

Parmi les invités nous remarquons MM. Van Cuyck, échevin des travaux publics de la ville d'Anvers, De Vriendt, directeur de l'Académie.

MM. Peeters, Seulen et Bernimolin de Bruxelles, y représentaient la Société Centrale d'Architecture.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés, parmi lesquels un d'eux, fortement acclamé : à la Société Centrale d'Architecture et à son président, a motivé la réponse suivante de notre secrétaire M. Bernimolin :

« Messieurs, honorés confrères,

« Je remercie bien sincèrement M. le secrétaire, des « paroles aimables qu'il vient de nous adresser. Un empê- « chement de notre président me vaut aujourd'hui l'honneur « de prendre la parole pour vous prier, au nom de la Société « Centrale d'Architecture, de boire à la santé de sa voisine « et sœur aimée, la Société des Architectes d'Anvers.

« Je ne m'attarderai pas, Messieurs, à faire ici l'éloge, ni « de votre belle et vaillante société, ni des éminents confrères « qui la dirigent. Vous savez tous combien nous tenons en « haute estime vos travaux, vos efforts pour faire honorer et « respecter notre profession, vous connaissez aussi les senti- « ments de confraternité qui nous animent et nous sommes « heureux, Messieurs, de constater la réciprocité de ces senti- « ments.

« Messieurs, à la santé, à la prospérité de la Société des « Architectes anversois. »

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

—

Dans sa séance du 3 décembre dernier, la Société a pris connaissance des dernières lettres de remercîments des membres d'honneur étrangers récemment élus, ainsi que d'une volumineuse correspondance faisant suite au Congrès international.

M. le président a présenté les félicitations de la Société aux membres qui ont obtenu des distinctions à l'Exposition internationale, et dont nous publions ci-après la liste.

M. le président félicite également M. Benoit, l'un des principaux fondateurs de la Société, qui vient de fêter son XXV^e^ anniversaire de professorat à l'école de dessin de Molenbeek-Saint-Jean.

L'assemblée salue ces motions de ses chaleureux applaudissements.

Il annonce qu'un concours est ouvert par l'administration communale de Huysinghen, pour la construction d'une école.

La commission de vérification de la situation financière de la Société, ainsi que de la Bibliothèque, félicite chaleureusement M. Peeters, qui remplit les fonctions de trésorier depuis plus de vingt années.

Aussi, au vote qui suit pour le renouvellement partiel de la Commission administrative, celui-ci est-il réélu à l'unanimité, ainsi que M. Bernimolin, secrétaire, et M. Lambot, commissaire.

L'assemblée prend connaissance du résultat du poll pour la formation d'une liste d'experts à proposer aux tribunaux.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Acker, Seulen, Roschaert, etc., il est décidé de porter cette question, difficile à résoudre, devant l'assemblée plénière du 19 décembre.

Il est ensnite procédé à l'élection de cinq membres du Comité de défense juridique pour l'exercice 1898.

M. le président rappelle que notre confrère Jules Picquet, qui a été le promoteur et l'organisateur du Comité de défense, n'en fait plus partie par suite d'un malentendu auquel ont donné lieu les dernières élections. Il serait heureux, dit-il, de le voir rentrer au sein du Comité de défense, son œuvre, et il propose sa candidature.

M. Gaston Anciau, membre sortant rééligible, se désiste spontanément en faveur de M. Picquet.

MM. Bosmans, Devigne, Devestel (Franz), Maukels et Picquet sont élus membres du Comité de défense; il appartiendra à l'assemblée plénière du 19 décembre de compléter ce Comité par la nomination des membres délégués des Sections de province et de leurs suppléants.

M. le secrétaire donne lecture du rapport annuel sur la situation de la Société (1). Le nombre des membres s'est considérablement augmenté depuis un an, et l'exercice 1897, durant lequel a été célébré le XXV^e^ anniversaire, comptera parmi les plus brillants.

M. le président fait un compte rendu financier du Congrès international; il en résulte un très léger déficit, qui devra être comblé par la caisse de la Société Centrale; celle-ci devra porter de 2,000 à fr. 2,317-50 sa part d'intervention dans les frais qu'ont occasionnés l'exposition, les séances et les fêtes du Congrès.

M. Franz Devestel, se faisant l'interprète de l'assemblée, félicite le Comité organisateur de ce résultat, ainsi que du grand succès du Congrès, dont la plus grande part revient incontestablemeat, dit-il, à l'activité infatigable, au tact et à l'autorité de notre président.

Celui-ci accepte ces félicitations en ce qui concerne le Congrès, mais déclare que c'est à M. Maukels, vice-président, que l'on en doit le résultat financier. C'est grâce aux économies qu'il a pu réaliser dans l'organisation de l'exposition, que le déficit a pu être réduit à la somme insignifiante de fr. 317-50.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

(1) Nous publierons prochainement ce rapport.

COMITÉ DE DÉFENSE JURIDIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

—

A la suite des dernières élections, le Comité de défense juridique est composé comme suit :

Président : M. G. Maukels, rue Ortélius, 5, vice-président de la Société.

Vice-Président : M. F. Seulen, membre suppléant de la section de Mons.

Secrétaire : M. J. Canneel, membre suppléant de la section de Gand.

Secrétaire adjoint : M. D. Francken, membre suppléant de la section de Charleroy.

Trésorier : M. J. Peeters, rue Wéry, 30, à Ixelles, trésorier de la Société.

Membres résidents : MM. J. Picquet, Bernimolin, Bosmans, Delbove, Devestel (F.), Devestel (J.), Devigne, Dumortier et Vandeveld.

Membres non-résidents : MM. Becasseau (Liége), Hubert (Mons), Denoyette (Gand), Piérard (Charleroy), Timmery (Bruges).

CONSEIL JUDICIAIRE

M. H. Brunard, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, avenue de la Toison d'Or, 9.

M. P. Janssens, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, rue des Sablons, 25.

M. E. Picard, avocat à la Cour de cassation, rue Ducale, 51, Bruxelles.

—

Tous les membres effectifs, moyennant leur cotisation annuelle de 36 francs, bénéficient, en cas de procès ou de simple différend avec un client, de l'intervention de la caisse du Comité de défense juridique.

Les membres correspondants peuvent jouir du même bénéfice moyennant une cotisation complémentaire de 5 fr. par an qu'il leur suffit d'envoyer au trésorier, M. Peeters, rue Wéry, 30, en lui manifestant leur intention.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE BRUXELLES DE 1897

—

Récompenses obtenues par les confrères de la Société

—

Parmi les récompenses distribuées aux participants de l'Exposition internationale, figurent un certain nombre de membres de la Société Centrale d'Architecture.

En voici la liste, qu'on nous certifie être complète ; s'il y a des oubliés, ils voudront bien nous excuser :

ARCHITECTURE

De Wulf, Ch. — Diplôme de médaille de 1re classe.
Thirion, Ch. — Diplôme de médaille de 2e classe.
Verhelle, Arthur. — Diplôme de médaille de 3e classe.

ARCHITECTURE — INDUSTRIE DU BATIMENT

Brunfaut. — Diplôme d'honneur.
Saintenoy. — Diplôme d'honneur de collaboration pour le Palais de la Ville de Bruxelles. — Grand prix.

HABITATIONS OUVRIÈRES

Gellé, Alphonse. — Médaille d'or.
Van Dormael, Th. — Médaille d'argent.
De Fontaine, K. — Médaille de bronze.
Van Beesen. — Médaille de bronze.

INDUSTRIE DU BATIMENT

Delpy. — Médaille d'or.
Ghysels. — Médaille d'argent de collaboration.
Lambot. — Idem.
Marcq. — Idem.
Lucas. — Médaille d'argent pour la Caisse de défense mutuelle des Architectes français.

AMEUBLEMENT — DÉCORATION

Crespin, Adolphe. — Médaille d'or.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Poupinel. — Médaille d'or.
Symons, Fernand. — Mention honorable.

SCULPTURE

Samuel, Charles. — Diplôme de médaille de 1re classe.

CONCOURS

—

Concours pour la construction d'une école communale pour garçons à Huyssinghen

—

1° La commune de Huyssinghen ouvre un concours entre tous les architectes belges pour la construction d'une école communale destinée à recevoir cent quarante garçons.

2° Le terrain destiné à cet établissement est situé au Huyssinghenveld, parcelle cadastrée, Section A, n° 299, à front d'un chemin de grande communication; il mesure 23m50 de façade sur 95m40 de profondeur; il est « *d'équerre* » sur le chemin et de niveau avec celui-ci.

3° L'école contiendra 2 classes, ayant chacune une superficie moyenne d'au moins 56 mètres carrés, des cabinets d'aisance, des urinoirs, une habitation avec caves et dépendances pour l'Instituteur, une galerie ou préau couvert servant de gymnase, une cour de récréation pour les élèves et un jardin pour l'Instituteur.

Les bâtiments d'école seront construits sans étage ni sous sols, le pavement en sera établi sur une couche de béton de ciment de 0m25 d'épaisseur.

4° Les règles édictées par les arrêtés du Ministère de l'Intérieur en date du 27 novembre 1874 et 14 mars 1892 seront observées.

5° Le prix total des constructions et accessoires quelconques y compris les honoraires de l'architecte et les frais de surveillance ne pourront s'élever à plus de 42,500 francs au maximum.

6° Les concurrents fourniront :

1° Le plan à l'échelle de 0m01 pour mètre ;

2° Les façades et les coupes nécessaires pour qu'on puisse apprécier suffisamment l'importance des constructions ;

3° Une estimation globale mais sérieuse, calculée à tant par mètre carré de classe, tant par mètre carré d'habitation, latrines, murs de clôture, etc.

7° Les avant-projets devront être envoyés l'Administration communale de Huyssinghen avant le 1er avril 1898, ils porteront une devise ou marque reproduite à l'intérieur d'un pli cacheté joint à l'envoi et contenant le nom du concurrent qui doit garder strictement l'anonymat.

Le concurrent joindra également à son envoi un bulletin de vote indiquant le nom de l'architecte qu'il désire voir faire partie du jury.

11° Le concours sera jugé par un jury composé comme suit :

Un membre du Collège;
Deux architectes délégués par le Conseil communal;
Un inspecteur de l'enseignement;
Un architecte délégué par les concurrents de la manière indiquée ci-dessus.

12° Pour le classement des projets, il sera tenu compte du chiffre de la dépense prévue, en ce sens qu'un projet plus coûteux n'en primera un autre que pour autant que les avantages qu'il pourrait avoir compensent la différence du coût des deux constructions.

13° Le rapport du jury sera détaillé et indiquera les qualités ainsi que les défauts d'un nombre de projets double au nombre des projets classés.

Les projets seront exposés publiquement pendant quinze jours aussitôt après le jugement.

14° L'architecte classé premier sera chargé de l'exécution de ses plans; il devra se soumettre à toutes les conditions prévues dans le règlement provincial du 9 juin 1886, inséré au mémorial administratif de la même année sous le n° 150.

15° Après approbation du projet par le Conseil communal, l'architecte dont les plans auront été choisis devra établir les plans définitifs d'ensemble et de détail en tenant compte des observations auxquelles le projet pourrait avoir donné lieu, ainsi que les cahiers des charges, métré, devis détaillés et complets du projet.

Ce dernier devis ne pourra dépasser le chiffre approximatif précédemment indiqué. Dans le cas où ce chiffre dûment vérifié serait dépassé, l'architecte sera déchu de tout droit quelconque.

16° Les honoraires de l'architecte dont le projet sera choisi seront de cinq pour cent du prix de revient fixé par le résultat de l'adjudication à laquelle il sera procédé pour la construction de l'édifice.

17° De plus, une somme de cinq cents francs sera répartie, si le jury le propose, en primes entre les autres projets classés les plus méritants, qui deviendront la propriété de l'administration.

18° La commune se réserve le droit de ne pas donner suite au concours; dans ce dernier cas l'auteur du projet, classé premier, recevra une somme de 600 francs, les 500 francs de primes seront répartis comme il est dit à l'article précédent.

Fait à Huyssinghen, en séance du Conseil communal du 14 novembre 1897.

Par le Conseil :

Le Secrétaire communal, EDM. BOSMAN.

Le Bourgmestre-Président, A. VAUCAMPS.

Un concours monstre

EN AMÉRIQUE . . . . . NATURELLEMENT

—

Nous avons reçu de San-Francisco une brochure qui, sans compter qu'elle constitue, au point de vue typographique, une merveille de goût, de richesse et d'élégance, annonce un projet dont la nouveauté grandiose est sans doute destinée à avoir un grand retentissement dans le monde des artistes et spécialement des architectes.

On connaît les fabuleuses richesses des universités américaines et la largesse avec laquelle il est pourvu à toutes les dépenses nécessaires pour en faire des établissements sans rivaux.

L'Université de Californie a été fondée à Berkeley, par un actes du Congrès des Etats-Unis, en 1862. Ses ressources actuelles sont évaluées à environ 45 millions de francs, plus un revenu annuel de 200 mille francs, et 1,250 mille francs lui venant de l'Etat de Californie. Le nombre de ses étudiants, qui était de 777 en 1891, est aujourd'hui de 2,300.

Une philanthrope comme il n'y en a qu'en Amérique, Mme Phébé A. Hearst, veuve du Sénateur fédéral George Hearst, s'est avisée de mettre à la disposition de l'Université de Californie les moyens de prendre un développement inégalé. Elle a pris, à cet effet, l'initiative d'un projet qui aura, comme dit la brochure, sa place dans l'histoire de l'architecture. Il s'agit, sans se préoccuper des bâtiments existants, lesquels « seront tenus pour non avenus ». de bâtir une vaste Université modèle, sur un plan qui, conçu en vue d'une population de cinq mille étudiants, devra pourtant prévoir toutes les constructions futures que pourra comporter le développement de l'Université de Californie dans l'avenir le plus éloigné, de façon que « dans mille ans » on puisse encore respecter les grandes lignes du plan.

C'est pour le tracé de ce plan qu'il est fait appel aux architectes du monde entier.

L'emplacement de l'Université comprend cent hectares en pente, l'altitude variant entre 200 et 900 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer ; ce vaste terrain s'appuie à l'Est sur une chaîne de collines d'environ 300 mètres de hauteur et commande à l'Ouest la baie et la ville de San-Francisco, les plaines et les montagnes qui l'avoisinent, et, au-delà, l'Océan. Cette disposition permettra d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des bâtiments, le paysage et les jardins, et il n'est sans doute pas exagéré de dire que l'architecte dont le plan sera jugé digne d'être exécuté sera assuré de l'immortalité. En effet (nous citons textuellement) « nulle limite relativement au coût, aux matériaux à employer, au style : tout sera laissé au libre jugement de l'artiste. Qu'il donne son idéal d'une Université modèle, sans compter ni avec le temps ni avec l'or nécessaires à son érection ; qu'il compose en vue des siècles à venir. »

Il y aura au moins 28 bâtiments, reliés les uns aux autres, et éloignés de tout voisinage qui pourrait nuire à l'effet général.

Déjà plus de 25 millions de francs sont assurés, et ceux qui connaissent la générosité des Mécènes américains ne verront aucune jactance dans l'affirmation du comité que les ressources supplémentaires qu'il faudra pourront être facilement réunies au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le programme du concours, préparé par M. Guadet, professeur à l'école des Beaux-Arts de France, est actuellement soumis à l'examen du conseil d'administration. Dès qu'il sera définitivement arrêté, le texte pourra en être obtenu, ainsi que des photographies et des plans en relief du site, aux bureaux des principales sociétés artistiques d'Europe et d'Amérique, ou bien en s'adressant au conseil d'administration, rue Sansome, 217, à San Francisco.

La brochure — qui porte la signature du gouverneur de la Californie, d'un des régents et d'un des professeurs de la faculté — ajoute que les prix affectés au concours seront « d'une valeur au-dessus des chiffres ordinaires en pareil cas ».

Un concours monstrueux

EN BELGIQUE . . . . . MALHEUREUSEMENT !

—

Un autre concours que nous appelons « monstrueux » a été ouvert par le conseil de fabrique de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht qui dans sa séance du 3 octobre 1897, a décidé de pourvoir au renouvellement du mobilier de l'église, au fur et à mesure que les ressources de la fabrique le permettront.

Le mobilier à renouveler comprend : Un maître-autel en pierre ; un autel latéral de la Sainte-Vierge au Rosaire (en pierre); un autel latéral de la Sainte Famille (en pierre) : des stalles en bois de chêne; cinq confessionnaux de dimensions différentes, en bois de chêne; des fonts baptismaux en pierre bleue, avec couvercle en cuivre et suspension en fer forgé ; une armoire en bois de chêne, pour les fonts baptismaux; deux prie-Dieu avec sièges, en chêne, pour le chœur; trois sièges en bois de chêne, pour l'officiant et ses assistants.

Ces meubles devront être exécutés d'après le style de l'église, c'est-à-dire ogival XVe siècle.

Le conseil de fabrique a également décidé, pour avoir un plan général d'ameublement, de donner aux artistes la faculté de lui soumettre des plans et dessins, soit pour l'ensemble des lots, soit pour un ou quelques-uns d'eux seulement (!?!) (1).

Les plans et dessins, faits à l'échelle de 5 centimètres par mètre, sur feuille séparée pour chaque lot, portant indication du prix pour chaque lot et du temps nécessaire pour son exécution, ont dû être déposés chez le secrétaire du conseil de fabrique, rue du Chapelain, nº 4, à Anderlecht, au plus tard le samedi 4 décembre, à 8 heures.

***

Dans la séance du conseil de fabrique du 5 décembre 1897, les plis contenant les plans et dessins ont dû être ouverts.

Afin de permettre un examen rigoureusement impartial, tous les plans et dessins reçus par le conseil seront soumis à l'examen de la Commission royale des monuments et de la Commission diocésaine, avant l'ouverture des plis contenant le nom des auteurs.

Lorsque le conseil de fabrique et les deux Commissions précitées auront, DE COMMUN ACCORD (!) (2), désigné les plans et dessins à exécuter, les plis contenant le nom et l'adresse de chaque auteur seront ouverts dans la plus prochaine séance du conseil.

Les divers intéressés seront ensuite informés de la décision intervenue. Ils seront tenus, dès lors, d'exécuter tout ouvrage à eux confiés, au prix et dans le délai qu'ils auront fixés dans leur soumission, et de signer à cet effet un engagement conforme aux présentes dispositions.

Si, pour une raison quelconque, l'exécution d'un plan ne pouvait être assurée par son auteur, CE PLAN DEVIENDRAIT DE PLEIN DROIT LA PROPRIÉTÉ DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ET POURRAIT ÊTRE EXÉCUTÉ PAR ELLE, SANS AUCUNE ESPÈCE D'INDEMNITÉ POUR L'AUTEUR (3)!

Quant aux plans non adoptés, ils resteront la propriété de l'auteur (4), à qui ils seront rendus sans retard et sans qu'il puisse prétendre à aucune rémunération ou indemnité.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétaire du conseil de fabrique, rue du Chapelain, nº 4, à Anderlecht, le lundi et le vendredi de chaque semaine, de 8 heures à midi.

Qu'on se le dise !

Tout commentaire est inutile, n'est-ce pas?

Nous apprenons que les envois faits à ce concours ont été nul, tant en quantité qu'en qualité. Ils ne pouvait en être autrement et nous sommes heureux de constater que les architectes et les artistes belges ont eu en cette occasion trop de souci de leur dignité pour la compromettre dans pareille aventure.

NÉCROLOGIE

—

La Société Centrale d'Architecture vient d'éprouver une nouvelle perte, celle d'un de ses plus anciens membres d'honneur, M. Frantz Wellens, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, président honoraire de la Commission royale des Monuments. Ses funérailles auxquelles assistait une nombreuse députation de la Société ont eu lieu le 9 décembre.

M. Wellens était administrateur de la Société nationale des chemins de fer vicinaux, président d'honneur de la Société belge des ingénieurs et industriels.

Il avait 85 ans, était grand officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix commémorative et de plusieurs ordres étrangers.

Nommé membre de la Commission royale des Monuments le 6 novembre 1862, il a occupé le fauteuil de la présidence depuis le 13 février 1865 jusqu'au 12 avril 1897, soit pendant trente-deux ans.

Il collabora aux conceptions grandioses de Poelaert pour son œuvre maîtresse, le Palais de Justice de Bruxelles, non-seulement avec une grande expérience technique et administrative, mais encore avec un sens artistique si fin, si délicat que le maitre s'en est publiquement félicité à diverses reprises. C'est M. Wellens qui, après la mort de Poelaert, acheva son œuvre, aidé puissamment dans cette lourde tâche par ses autres collaborateurs Benoit et Engels.

Il y a six ans, il avait songé, le premier, à la possibilité d'établir une communication directe et facile entre le bas et le haut de la ville, au moyen d'un funiculaire qui aurait pris naissance à l'angle de la rue de la Montagne pour aboutir au carrefour de la Bibliothèque, derriere la statue du général Belliard. Et on l'a vu alors, malgré ses 80 ans, se rendre à diverses réunions publiques pour expliquer et défendre son projet.

M. Wellens était l'une des figures les plus sympathiques du monde bruxellois, il laisse d'unanimes regrets.

Nous présentons aux membres de sa famille, nos vives et sincères condoléances.

---

(1) Comprends si tu peux. *(N. D. L. R.)*
(2) Cet accord nous paraît peu probable ! *(N. D. L. R.)*
(3) La propriété c'est le vol ! *(N. D. L. R.)*
(4) Vous êtes bien bon, merci.

E. LYON-CLAESEN, éditeur, Bruxelles.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XXII^e ANNÉE (1897)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

TITRES DES PLANCHES	ARCHITECTES	NUMÉROS des planches
Cloitre des Jeronymos, à Belem, près Lisbonne (Portugal). — 1517	João de Castilho.	37
Cloitre royal de Batalha (Portugal). — 1515	Matheus Fernandes.	
Vue générale		39
Arcade		40
Lavabo		41
Couvent ancien (1503) **et château** (1840) **de la Penha, à Cintra** (Portugal)	***	38
Eglise de Bertrix (province de Luxembourg). — 1896	Albert-D.-C. Capronnier.	
Plan		3
Plans de la crypte et de la haute nef		4
Face postérieure		5
Nef		6
Détail intérieur		7
Église et couvent des RR. PP. Franciscains Conventuels, à Bruxelles. 1870	P.-J.-H. Cuypers.	
Plans		47
Façade vers la rue d'Artois		48
Coupe transversale et coupe longitudinale		49—50
Nef et chœur		51
Chœur		52
Transept (côté gauche)		53
Transept (côté droit)		54
Nef et transept (côté droit)		55
Travée de la nef		56
Dôme		57
Église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles. — 1664	Jean Cortvriendt.	
Porche d'entrée		32
Vue intérieure		33
Dôme		34
Exposition internationale de Bruxelles 1897. — Concours pour Bruxelles-Kermesse. — 1^re prime		
Projet de	Gustave Ghysels.	11 à 15
Projet de	Emile Lambot.	16 à 21
Hôtel, place de Meir, 79, à Anvers. — 1745	J.-P. Van Baurscheit.	
Façade		1
Détail de la façade		2
Hôtel, Longue rue Neuve, 98, à Anvers. — Restauré en 1740	J.-P. Van Baurscheit.	
Cour intérieure		26
Détail		27
Hôtel de ville de Bruxelles. — Statue de Saint-Michel, placée au sommet de la flèche (1455)	Martin Van Lode.	9
Lucarnes, rue Nuit et Jour, et **Pignon,** rue Cantersteen, à Bruxelles	***	46
Maison, rue Cantersteen, à Bruxelles (1739), démolie en 1897	***	8
Maison, Canal des Récollets, 43, à Anvers	***	28
Maison, Longue rue Neuve, 47, à Anvers	***	29
Maisons (anciennes), rue du Marché aux Herbes, à Bruxelles	***	30
Maison, avenue Ducpétiaux, 57, à Bruxelles. — 1895	A. Groothaert.	35
Maison, place du Phénix, à Anvers	E. Dieltiens.	42
Maison, avenue Louise, 283, à Bruxelles	J. Van Mansfeld.	
Façade		59
Détail		60
Maison de campagne de M. S..., à Cappellen-lez-Anvers	M. De Braey.	
Plans		22
Façade, Sud-Ouest		23
» Nord-Est		24
Salle à manger et Hall		25
Porte de bronze, Nouveau Palais de Justice de Bruxelles (1896)	J. Van Mansfeld.	10
Porte, rue Sainte-Catherine, à Bruxelles	***	31
Porte d'entrée du cimetière d'Anderlecht	Ern. S'Jonghers.	58
Tour de Saint-Vincent, à Belem, près Lisbonne (Portugal), 1510	Garcia da Resende.	36
Villas, avenue Cogels, 55, 57, 59, à Anvers « Zurenborg » (1895)	Jos. Bascourt.	
Plans		43
Façades		44
Détail		45

TEXTE

Colonnes

Archéologie

L'abbaye d'Aulne 10

***

Architecture

Constructions (Les) à grand nombre d'étages de l'Amérique 9
Enseignement (L') de l'Architecture, par L. Cloquet . . 1
Porte de bronze (La) du Palais de Justice, par Octave Maus 10

***

Art décoratif

Décoration (La), par G. Combaz (suite) 27
Esthétique (L') des villes 41
Exposition de Bruxelles. — Compartiment d'art public . 64

***

Beaux-Arts

Discussion (La) du crédit des Beaux-Arts à la Chambre. 69, 76, 85
Prix de Rome (Le) pour la sculpture 11

***

Bibliographie

Estampes décoratives, par Eug. Grasset 24
Plante décorative (La) 24. 40
Revue de la presse. — The Building News. — The Architecture and Building 24
Traité de construction pratique à la portée de tous, par G. Closset, architecte. 64

***

Concours publics

Commune d'Etterbeek 30
Commune de Schaerbeek 30
Concours pour la construction d'un hôpital, à Etterbeek . 20
Concours pour la construction d'un hôtel communal, à Saint-Gilles 20
Concours ouvert par l'Association des Jeunes Architectes de Liége. 37, 56
Concours ouvert par la société des Architectes 80
Construction d'une école communale pour garçons . . . 54
Façades à ériger sur la place Collignon, à Schaerbeek . . 46
Maison communale de Saint-Gilles 55
Monument à élever à la mémoire d'Edouard Remy, à Louvain 15
Concours pour la construction d'une école communale pour garçons, à Huyssinghen 93
Concours pour la construction de l'Université de Californie. 94
Concours pour la construction du mobilier de l'église d'Anderlecht 95
Monument Vieuxtemps, à Verviers 55
Palais du Parlement, à Mexico 46
Programme du concours ouvert par la ville de Blankenberghe pour la construction d'un hôpital 19

Congrès

Congrès des Architectes français, à Lille 43, 59
IVe Congrès international des Architectes et Exposition rétrospective d'Architecture. . 17, 25, 35, 42, 57, 65, 73, 81, 89

***

Conservation des monuments

Collégiale (La) de Sainte-Waudru, à Mons 14
Fouilles (Les) à l'abbaye d'Aulne 29
Maison (La) du « Cheval Marin » 19
Poorters-Loge (La), à Bruges. 14

Colonnes

Protection des sites et des monuments en Belgique. . . 29
Restauration (La) du Château des Comtes, à Gand. . . 5, 12

***

Construction

Les maisons américaines, à Paris 19
Les embellissements de Bruxelles 90

***

Divers

Architectes américains et architecture contemporaine . . 56
Commission royale des Monuments. 37
Devoirs (Les) professionnels de l'architecte envers lui-même, ses confrères, ses clients, ses entrepreneurs. — A. Guadet 62
Edilité et travaux publics 21
Excursion en Belgique des membres du Congrès national des Architectes français 33, 49
Manifestation en l'honneur du Dr P.-J.-H. Cuypers . . 45
Musées publics 20
Offres et demandes d'emploi 37
Optimisme artistique 67
Renseignements utiles 80
Société régionale des Architectes du Nord de la France . 88
Sociétés correspondantes 91

***

Exposition

Exposition rétrospective d'Architecture (Congrès international des Architectes et). 17, 25, 35, 42, 57, 65, 73, 81
Exposition Universelle de Bruxelles (Récompenses obtenues à l'). 93

***

Jurisprudence

Responsabilité. — Bâtisses. — Premier constructeur. — Constructions nouvelles. — Dégâts. — Obligations dérivant du voisinage. — Règlement communal. — Construction des murs. 47
Responsabilité. — Quasi-délit. — Dommages aux voisins. Constructions sur mauvais terrain. 21

***

Nécrologie

Bauwens, architecte 48
De Keyser, architecte 48
Fonteyne (Jules), architecte 24
Gélissen, architecte 48
Laureys (Félix) architecte 11, 24
Pinchart (Joseph). 88
Wellens (Frantz) 96

***

Travaux de la Société Centrale d'Architecture de Belgique

Séance du 4 décembre 1896 6
Séances de janvier et de février 15
Réunion générale plénière du 4 avril 27, 36
Séances des 9 avril et 7 mai 36
Séance du 4 juin 45
Séances du 2 juillet et du 6 août 53
Séance mensuelle du 8 octobre 79
Séance du 5 novembre 88
Séance du 3 décembre 92
Excursion à Gand, le 28 mars 30
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1896. 7
Visite de la Section Scientifique, à l'Exposition, par les membres de la Société 72

L'ÉMULATION. ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE. XXIIe ANNÉE. 1897.